

# Cysto-urétrographie mictionnelle

Une cysto-urétrographie mictionnelle permet l'analyse d'un dysfonctionnement de la vessie en pédiatrie. Par l'introduction d'un petit cathéter dans la vessie on la remplira de produit de contraste opaque aux rayons-x.

Par la prise d'images ponctuelles durant l'examen, le radiologue pourra analyser le fonctionnement mécanique de la vessie.





Mesdames, si vous pensez être enceinte, avisez-nous ou avisez votre médecin traitant, afin que l'on puisse prendre les mesures nécessaires.

## Avant l'examen

Ce type d'examen nécessite une préparation, il se pratique généralement sous sédation. Un infirmier spécialisé en anesthésie réalisera cette sédation afin de permettre au radiologue de poser de manière optimale le petit cathéter et éviter à l'enfant un moment désagréable.

## Déroulement de l'examen

L'enfant sera installé sur une table radiologique, on procèdera dans un premier temps à la sédation. Une fois que l'enfant sera relaxé et calme le médecin radiologue désinfectera l'endroit nécessaire au passage du cathéter, puis introduira le cathéter stérile dans la vessie. On fera un prélèvement d'urine afin de faire une analyse laboratoire. Ensuite par ce cathéter, au moyen d'une perfusion de produit de contraste, on remplira la vessie pour bien la visualiser et réaliser ponctuellement des clichés. Une fois que la vessie sera pleine, le cathéter sera retiré et on fera les dernières images pendant la miction.

#### Durée

Env. 45 minutes.

## Risques

Cet examen n'est pas douloureux juste un peu désagréable et il est habituellement bien toléré. Il est possible que votre enfant se retrouve dans un état de somnolence. Ceci est dû à la sédation, cet effet disparaîtra dans les heures qui suivent.

# Après l'examen

Vous pourrez repartir chez vous, ou selon ce qui est prévu vous rendre au service de pédiatrie ambulatoire. Il vous sera remis une ordonnance pour la prise d'antibiotiques si votre enfant n'est pas déjà sous traitement.

Un rapport écrit sera envoyé à votre médecin traitant le lendemain d'un jour ouvrable. C'est donc votre médecin traitant qui vous transmettra les résultats du compte-rendu établi par le radiologue.